

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA GIRONDE

RÉUNION DU 19 DÉCEMBRE 2006

MATIN

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA GIRONDE

RÉUNION DU 19 DECEMBRE 2006

Matin

Sous la Présidence de

Monsieur Philippe MADRELLE

Présents : M. Pierre AUGÉY, M. Pierre BARRAU, M. Jean-Jacques BENOIT, Mme Christine BOST, M. Philippe CARREYRE, M. Bernard CASTAGNET, M. Jean-Pierre CHALARD, M. Yves d'AMECOURT, M. Michel DARGUENCE, M. Jean DARREMONT, M. Alain DAVID, M. Hervé De GABORY, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, Mme Isabelle DEXPERT, M. Philippe DORTHE, M. Michel DUCHENE, M. Bernard DUSSAUT, M. Bernard FATH, Mme Martine FAURE, M. Jacques FERGEAU, M. Nicolas FLORIAN, M. Yves FOULON, M. Michel FROUIN, M. Bernard GARANDEAU, M. Jean-Marc GAÜZERE, M. Jean-Luc GLEYZE, M. Michel HILAIRE, M. Sébastien HOURNAU, M. Daniel JAULT, M. Max JEAN-JEAN, Mme Anne-Marie KEISER, M. Serge LAMAISON, M. Henri LAURENT, M. Yves LECAUDEY, M. Alain LEVEAU, M. Vincent LIMINIANA, M. Philippe MADRELLE, M. Francis MAGENTIES, M. Alain MAROIS, M. Guy MARTY, M. Jacques MAUGEIN, M. Gilbert MITTERRAND, Mme Edith MONCOUCUT, M. Christian MUR, M. Jean-Jacques PARIS, M. Philippe PLISSON, M. Alain RENARD, M. Jacques RESPAUD, M. Guy RIFFAUD, M. Jean TOUZEAU, M. Guy TRUPIN.

Excusés : M. Gérard CESAR, M. Philippe DUBOURG, M. Christian GAUBERT, M. Pierre LOTHAIRE, M. Alain PERONNAU, M. Jean-François REGERE, M. Gilles SAVARY, M. René SERRANO, M. Jean-Pierre SOUBIE, M. Dominique VINCENT, M. Pierre YERLES.

La séance est ouverte à 9 h 45.

Secrétaire de séance : Bernard DUSSAUT.

***Intervention du Vice-Président chargé des Ressources Humaines
et de l'Hébergement des Services***

Alain RENARD :

Le budget 2007, qui sera présenté par notre Vice-Président aux Finances, Yves Lecaudey, voit apparaître les premiers impacts des lois dites de décentralisation, acte II, avec les premiers transferts de personnel de l'Etat. Près de 155 millions d'euros (+ 14 % par rapport à 2006) seront consacrés à la rémunération de nos agents.

C'est ainsi que 324 agents TOS (35 % des effectifs des collèges girondins) seront rémunérés par le Conseil Général à compter du 1^{er} janvier 2007. Déjà, depuis la rentrée scolaire 2006-2007 : 195 agents remplaçants sont directement gérés par la Direction des Ressources Humaines et la Direction des Collèges.

Aujourd'hui, près de 4900 agents, d'ici le 1^{er} janvier 2009 plus de 6000 agents, dont près de 1000 dans les collèges, 600 issus de la D.D.E., d'autres venant de la D.D.A.F., de la D.D.T.E., de la D.D.A.S.S., de l'Education Nationale. Nous déplorons les conditions financières (Yves Lecaudey y reviendra), mais surtout humaines dans lesquelles les transferts s'opèrent. Les compensations ne sont pas là ; les postes supports non plus. Le recours à des personnels contractuels pour suppléer le refus de certains personnels de l'Etat d'intégrer la M.D.P.H. pour y exercer leur compétence ne nous satisfait pas. De plus, ceci n'est pas digne de la place à laquelle peuvent prétendre les citoyens handicapés. Par ailleurs, les évolutions de statuts s'appliquant aux personnes transférées sont décidées par l'Etat, mais leur coût (non compensé !) sera supporté par le contribuable girondin.

Cependant, la D.R.H., et je veux la remercier, parlant aussi au nom de Bernard Fath, Président de la Commission Ressources Humaines, s'emploie à ce que les nouveaux personnels puissent prendre toute leur place dans l'organisation à venir de notre institution. Je vous rappellerai que nous avons rencontré avec Bernard Fath l'ensemble des personnels des collèges concernés, de la D.D.E., lors de douze réunions qui se sont déroulées sur le territoire girondin, au plus près de leur lieu de travail.

Nous pouvons nous appuyer sur une politique volontariste de formation interne, de recours à des prestataires extérieurs, au C.N.F.P.T. L'accompagnement à la mobilité demeure encore plus essentiel. Elle s'exerce en matière de préparation aux concours, de soutien méthodologique à la prise de nouvelles fonctions.

Ce travail n'est possible que grâce à la forte motivation des personnels de la D.R.H., mais aussi à la nature des liens de travail avec l'ensemble des directions et services du Conseil Général pour valider, définir, mettre en œuvre.

Notre collectivité est proche de ces agents au travers de son action dite "sociale", au-delà des aides financières dans le domaine de l'hygiène, de la sécurité et de la santé des agents, au travers aussi du Cabinet de Médecine préventive.

Je souhaite aussi souligner la mise en place d'une réelle politique de transports en direction de nos agents ; 1100 d'entre eux utilisent les cartes d'abonnement de la Connex, dont nous prenons en charge 90 % du coût. Ce chiffre va évoluer avec la mise en service de

nouvelles lignes de Tram, et celle de la gare multimodale de Cenon sur l'Avenue Thiers. Nos agents, citoyens girondins, se sensibilisent mais aussi se saisissent ainsi de la volonté politique du Département en matière de déplacements.

La Vice-Présidence que le Président a bien voulu me confier m'amène aussi à vous encourager, en levant un regard "studieux" vers l'extérieur, à considérer que le chantier d'extension du nouvel Hôtel du Département avance rapidement. La visite du milieu de journée vous permettra de prendre la mesure des outils dont nous disposerons demain, les surfaces créées complétant celles existantes. Parmi celles-ci, l'Hôtel du Département, hébergeant aussi des services de la Préfecture, va enfin connaître des travaux conséquents de confort, mais aussi de mises aux normes de sécurité qui se dérouleront sur trois années. Une réflexion, d'ailleurs, s'est engagée, ouvrant sur la modernisation du fonctionnement de cette enceinte, dans laquelle nous siégeons, intégrant les outils actuels de communication et d'information au bénéfice des élus, de l'administration, mais aussi du public assistant à nos débats.

Par ailleurs, le chantier des Archives départementales se concrétise avec des aléas liés à la nature mouvante des sols rencontrés. Ce chantier ne sera pas uniquement celui d'un patrimoine bâti, mais concernera également celui vaste de l'accès à des fonds précieux au plus grand nombre.

Je viens ici remercier les services de Jean-Marc Pincemy, D.G.A. chargé des services techniques, et tout particulièrement la Direction de l'Architecture, en la personne de Philippe Castagnet, et celle du Patrimoine et son directeur Pierre Mathieu, pour la qualité et l'engagement de leurs équipes pour mener à bien les missions qui leur sont confiées.

Je veux aussi saluer et remercier, pour les mêmes raisons, l'ensemble de la D.R.H., en la personne de Martine Congoste. La multiplicité des fonctions à assumer, la diversité des interlocuteurs, la variabilité constante des textes en vigueur, la nécessaire anticipation des besoins et des modalités de réponse à y apporter, la valorisation des compétences, tout cela conduit la D.R.H. à élaborer, tant en interne qu'avec le concours ou pour l'ensemble des services, la qualité de la gestion de nos ressources humaines.

HEBERGEMENT DES SERVICES

Rapporteur : Alain RENARD

Mesdames, Messieurs,

Le rapport qui vous est soumis, vise à proposer le vote de crédits pour les opérations relatives à l'hébergement des services. Pour l'année 2007, elles sont au nombre de trois et concernent :

- La réfection du système de climatisation de l'immeuble commun

abritant les services du Conseil Général et de la Préfecture de la Gironde

Pour cette opération sont proposés 18 770 000 € en AP et 2 196 993 € en CP pour les dépenses, et 2 471 251 € en CP pour les recettes. Le montant des dépenses comprend la réfection complète du système de climatisation, et des travaux connexes de sécurité (ascenseurs, portes coupe feu, transformateurs, la centrale électrique et les locaux techniques) et une projection tendancielle pour fin 2009.

- Extension de l'Hôtel du Département

Dans la continuité des travaux commencés cette année, sont proposés 26 560 044 € en CP, en recettes 3 600 € sont prévus en provenance de l'ADEME.

- Extension des Archives Départementales

Dans le cadre de la continuité des travaux sont proposés 8 048 500 € en CP et 3 353 527 € en recettes.

En conséquence, Monsieur le Président du Conseil Général nous demande d'adopter les crédits nécessaires à la mise en œuvre des programmes ci-dessus, figurant dans le projet de budget primitif 2007, et qui s'élèvent en dépenses à 18 770 000 € en AP et 36 805 536.93 € en CP, et en recettes à 5 824 778 €.

AVIS DE LA COMMISSION RESSOURCES HUMAINES : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

Philippe Madrelle quitte l'hémicycle, Bernard Dussaut assume la présidence.

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Alain RENARD

Mesdames, Messieurs,

Les propositions financières au BP 07, concernant le personnel, s'articulent autour de trois axes relatifs à notre politique Ressources Humaines.

1. L'ADMINISTRATION DES PERSONNELS

Les dépenses liées aux rémunérations et charges prennent en compte notamment :

↳ Des frais liés au transfert de compétences

- 325 agents TOS ont exercé leur droit d'option au 1^{er} janvier 2007
- une enveloppe dédiée aux remplacements des TOS
- des personnels sur postes supports TOS/DDE

↳ Des frais liés à l'application de nouveaux textes sur la Fonction Publique Territoriale

- NBI
- revalorisation des grilles indiciaires et fusion de grades toute catégorie confondue
- évolution du point

↳ L'évolution des besoins de la population et la finalisation des réorganisations de services qui ont conduit le Département à engager la création d'un volant d'une trentaine de postes au titre de 2007.

2. LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES CONCERNE

↳ Les dépenses liées aux obligations réglementaires concernent :

- la formation hygiène, sécurité, santé au travail
- la professionnalisation des assistants maternels et familiaux (formation préalable à la prise en charge de l'enfant)
- le parcours individualisé de formation (120 heures annuelles)

↳ Les dépenses liées à la valorisation des compétences, au repositionnement professionnel, à l'accompagnement des services, au regard de l'évolution des emplois et du renouvellement des effectifs.

LES PRESTATIONS ET RELATIONS SOCIALES QUI COMPREND

⌘ **Les dépenses liées à l'action sociale pour le personnel.**

⌘ **Les dépenses liées aux actions préventives en milieu de travail et au plan de communication.**

Pour l'ensemble de ces actions, Monsieur le Président nous demande d'adopter les crédits figurant au budget primitif 2007 qui s'élèvent à 142 688 218.24 € en CP en dépenses, et 1 066 727.60 € en recettes.

AVIS DE LA COMMISSION RESSOURCES HUMAINES : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Alain RENARD :

C'est un rapport important, parce que c'est le rapport qui mobilise aussi toute l'attention de nos collaborateurs, des agents du Département, et je le dirai sans polémique, je déplore que l'assemblée ne soit pas davantage fournie sur l'ensemble des bancs, car ce sont les agents de la collectivité, de tout le Département qui sont concernés.

Jean-Jacques PARIS :

Quelques observations, si vous permettez, sur cette grande question qui a trait au personnel de notre institution. Ce personnel permet d'assurer l'ensemble des services publics de notre Conseil Général dans les meilleures conditions possibles. Toutefois, notre groupe a essayé d'évaluer un peu plus la situation de ces personnels, qui ont bien changé toutes ces dernières années. Nous avons rencontré l'ensemble des organisations syndicales, pour essayer d'y voir un peu plus clair, et de mesurer tout à la fois la satisfaction que peut ressentir ce personnel dans l'accomplissement de ses tâches et de ses conditions de travail. Nous voudrions faire deux remarques.

La première c'est que compte tenu des compétences qui sont les nôtres aujourd'hui, des prérogatives et des charges, nous disposons globalement d'un personnel un peu en nombre très juste. Si on se compare notamment aux conseils généraux de même strate, on se rend compte que la masse salariale de notre institution reste dans un ratio tout à fait raisonnable, voire plutôt en dessous de la moyenne. Je pense que nous devons y réfléchir, car pour un certain nombre de services il devient de plus en plus difficile d'assumer correctement l'ensemble des tâches. Je pense notamment à nos services sociaux, particulièrement les services de terrain, pour qui l'exercice de leur travail leur pose de plus en plus de problème, compte tenu de la paupérisation notamment, compte tenu du nombre de familles qu'il faut suivre, du nombre d'enfants qu'il faut accueillir. Peut-être devons-nous réfléchir à un plan de création d'emploi un peu plus audacieux que ce que nous avons fait dans la dernière période ?

La deuxième idée, on se rend compte au fur et à mesure des années que nous utilisons de plus en plus des embauches de contractuels. Nous sommes dans une société qui a développé la précarité à outrance et, de ce point de vue, la fonction publique n'est pas la dernière, puisque de nombreux services publics, malheureusement, utilisent des contractuels, des emplois précaires. Notre institution est également de ceux là, il faut le reconnaître. Vous le voyez dans le budget la dépense de personnel contractuel a augmenté beaucoup plus vite que la dépense liée au personnel titulaire. Nous interpellons nos collègues sur cette question, pour essayer tout à la fois de freiner cette orientation, et d'avoir un plan de titularisation pour tous les personnels précaires de notre institution, je pense notamment aux TOS des collègues puisqu'il y a plusieurs dizaines de contractuels dans nos collèges aujourd'hui qui ont été transférés par l'Académie. Il est temps aujourd'hui de mettre tout cela à plat, et avec les organisations syndicales de prévoir un plan de titularisation de l'ensemble de ces personnels, étant donné que, nous le savons, l'efficacité du service public repose aussi sur des garanties statutaires de nos agents. Je vous remercie.

Alain RENARD :

Suite à l'intervention de Jean-Jacques Paris je voudrais apporter quelques précisions par rapport à l'évolution des effectifs. On doit regarder les chiffres et la nature des emplois. Aujourd'hui dans notre institution, une action importante est conduite sur la requalification des métiers et des fonctions. De par l'évolution des techniques notamment, un certain nombre de tâches très administratives peuvent être assumées en ayant recours aux moyens actuels qui allègent les tâches répétitives, et qui font qu'un certain nombre de postes, en l'occurrence, peuvent retrouver un autre contenu d'exercice de missions. Dans ce contexte-là, en regardant de manière attentive les chiffres et surtout les bilans, on peut voir que dans le cadre d'une mobilité et d'une amélioration de la compétence des agents, on assiste à une élévation globale du niveau de qualification au niveau de nos agents.

Concernant le recours aux contractuels, Bernard Fath présentera un dossier spécifique concernant la situation des contractuels dans notre institution, afin d'encadrer à la fois le contexte de recrutement, mais aussi les modalités de rémunération. Par rapport à cela, il y a aujourd'hui la tentation, dans un certain nombre de collectivités, d'avoir un recours d'une façon importante aux contractuels. Les nouveaux textes de la fonction publique territoriale prévoient d'ailleurs une place plus qu'officialisée aux contractuels. Je dois faire observer à notre collègue qu'il serait bon de comparer aussi, par rapport à l'évolution des effectifs de notre institution, et je voudrais en prendre pour preuve un exemple tout à fait concret. J'évoquais tout à l'heure la MDPH et la mise en place des effectifs. Aujourd'hui nous assistons au fait que dans la mesure où des personnels de l'Etat ne souhaitent pas suivre avec leur métier la création de la MDPH, ceux-ci retournent vers l'administration de l'Etat en sur-effectif. Et pour que la MDPH puisse fonctionner, nous sommes amenés à recruter, nous Département, quatorze personnes sous un statut de contractuel d'un an pour suppléer la carence de l'Etat. Alors, oui cela figure dans les effectifs de contractuels du Conseil Général, mais ceci n'est que la réponse à l'impérieuse de l'Etat. Même si le dispositif concernant la décentralisation Acte II concernant la DDE, concernant les TOS, est loin d'être satisfaisant, dans ce cas de figure la loi a prévu que les personnels soient au moins détachés ou mis à disposition. En ce qui concerne la MDPH, les personnels ont tout loisir d'aller ou de ne pas suivre leur fonction. Cela nous amène à recruter quatorze personnes contractuelles qui n'ont pas le cursus professionnel de formation qu'avaient ces personnels de l'Etat. En l'occurrence,

c'est un des effets collatéraux d'une décentralisation mal préparée et dans des conditions de désinvolture qui ne sont pas acceptables.

Troisième point, concernant la résorption des emplois précaires, ne faisons pas de procès d'intention au Conseil Général en la matière. Je rappelle qu'au moment du BS 2006 ce sont 80 emplois précaires qui ont été supprimés pour que ces personnels intègrent les services du Conseil Général sur un statut. Lorsqu'on évoque la situation des personnels TOS dans les collèges, il est évident qu'aujourd'hui il y a dans les collèges un certain nombre de personnels sous le statut de contractuel. Ce sont notamment des personnels remplaçants ou des personnels positionnés sur des compensations de temps partiel par l'Education Nationale. L'accès normal à la fonction publique territoriale étant le concours, il s'agit que par rapport à l'arrivée de ces nouveaux personnels, nous puissions faire en sorte qu'ils accèdent à la fonction publique territoriale, s'ils le souhaitent, dans le contexte de la fonction publique territoriale, et dans une ouverture. Notamment pour les ouvertures de collèges, nous avons pourvu les postes à la rentrée scolaire 2006/2007 avec des contractuels, afin que les personnels titulaires puissent accéder à ces postes récemment créés, dans le cadre des mouvements ouverts aux titulaires. Là aussi deuxième lecture par rapport à des postes de contractuels, cela correspond à une situation pour préserver un statut qui est le statut de la fonction publique territoriale.

Un dernier point que je voudrais préciser. Aujourd'hui, nous travaillons de manière fort concrète avec les organisations syndicales, à l'intérieur de cette maison, dans le cadre d'un débat constructif, qui doit être constructif, car il nous faut préparer ce que seront les ressources humaines pour demain. Le bâtiment en face commence à s'élever, les textes évoluent plus rapidement encore que montent les panneaux de ciment. Aujourd'hui nous travaillons sur cette évolution des métiers. Tout à l'heure je mentionnais le dossier important de la formation des assistants familiaux ; oui, nous sommes là dans une mise en place d'une politique ambitieuse de formation autour de ces personnels qui sont disséminés sur le Département.

Par rapport à nos relations avec les organisations syndicales, j'ai rencontré sur le terrain avec Bernard Fath dans douze réunions différentes les personnels TOS et DDE appelés à rejoindre le Conseil Général, dans l'un ou l'autre des contextes prévus par la loi. Nous avons mis en place une instance de concertation avec ces personnels de l'Education Nationale et de la DDE, qui sont appelés à nous rejoindre, sous l'un ou l'autre statut, parce que dans le cadre des structures paritaires, aujourd'hui ils ne sont pas représentés, ils ne seront représentés qu'à partir de 2008, après le renouvellement des conseils municipaux, date à laquelle toutes les élections sont organisées pour les organismes paritaires. Nous avons mis en place une structure de concertation avec les représentants syndicaux présents dans ces administrations d'Etat, afin que les intérêts et le contexte d'accueil de ces personnels puissent être entendus et intégrés aux instances paritaires qui auront à se prononcer sur leur carrière et leurs conditions de travail.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

Philippe Madrelle reprend la présidence de l'Assemblée.

CREATIONS ET TRANSFORMATIONS DE POSTES

Rapporteur : Bernard FATH

Mesdames, Messieurs,

Je vous serais obligé de bien vouloir délibérer sur les créations et transformations de postes ci-après. Ces propositions doivent permettre, comme les années précédentes, aux services de disposer de moyens supplémentaires pour intégrer leur évolution et leur charge de travail. Mais cette année sera aussi marquée par des besoins liés à l'organisation même des services, qui doivent intégrer une charge nouvelle consécutive à :

- la mise en œuvre des transferts de compétences de l'Etat vers les collectivités et la gestion des personnels correspondants,
- la finalisation des réorganisations effectives en 2006 (DGAD, DEF),
- la charge de travail liée à l'évolution des besoins de la population, notamment dans le médico-social (DGAS).

Certains postes, dans ce rapport, sont financés ou co-financés par des partenaires extérieurs.

Par ailleurs, il est à noter que l'année 2007 sera aussi particulièrement marquée par des propositions de postes, qui permettront d'avoir les moyens de mener des projets institutionnels ou de mettre en œuvre des orientations politiques d'envergure.

Dans le cadre des orientations politiques de développement durable et de la mise en place d'un Agenda 21, il est proposé des moyens :

- **d'une part pour les politiques de développement durable**, qui impulsées depuis plusieurs années au Conseil Général, sont aujourd'hui effectives. Vous pourrez en percevoir la concrétisation à travers les besoins liés notamment à :

- la prévention de la production de déchets devant aboutir à une diminution de cette production en Gironde,
- la gestion améliorée des contrats de chauffage dans les collèges ayant un triple objectif de réduire les rejets, de mettre en œuvre des énergies nouvelles et renouvelables et de recherche d'économies,
- la valorisation de la biomasse agricole et forestière (bio-carburant, bio-énergie et bois énergie),
- une amélioration de la gestion de l'eau et une promotion d'une politique d'économie d'eau.

- **d'autre part, pour le projet d'E-Administration**, le Conseil Général, comme nombre de collectivités, est dans une phase, depuis début 2006, de réflexion et de redéfinition de sa stratégie de relation avec l'usager interne et externe, l'enjeu étant d'améliorer et de simplifier le service rendu. Ces démarches de modernisation impliquent un travail

méthodologique autour des systèmes d'information, tant du point de vue fonctionnel que technique. Des moyens humains sont donc proposés dans ce budget.

I - CREATIONS DE POSTES

Pour la DGSD 9 postes :

- 4 postes de catégorie C (filière administrative)
- 1 poste de catégorie A (filière administrative)
- 1 poste de catégorie B (filière administrative)
- 3 postes de catégorie A (filière technique)

Pour la DGAC 3 postes :

- 1 poste de catégorie A (filière administrative ou technique)
- 1 poste de catégorie A (filière administrative ou culturelle)
- 1 poste de catégorie A (filière administrative)

Pour la DGAD 13 postes :

- 4 postes de catégorie A (filière technique)
- 3 postes de catégorie A (filière administrative ou technique)
- 1 poste de catégorie B (filière administrative)
- 3 postes de catégorie B (filière technique)
- 2 postes de catégorie C (filière administrative)

Pour la DGAJ 5 postes :

- 1 poste de catégorie A (filière administrative ou technique)
- 3 postes de catégorie A (filière technique)
- 1 poste de catégorie B (filière administrative)

Pour la DGAF 4 postes :

- 1 poste de catégorie A (filière technique)
- 1 poste de catégorie B (filière administrative)
- 1 poste de catégorie C (filière administrative)
- 1 poste de catégorie C (filière technique)

Pour la DGAS 19 postes :

- 1 poste de catégorie A (filière administrative)
- 5 postes de catégorie A (filière médico-sociale)
- 1 poste de catégorie B (filière administrative)
- 2 postes de catégorie B (filière médico-sociale)
- 8 postes de catégorie C (filière administrative)
- 2 postes de catégorie C (filière technique)

II - TRANSFORMATIONS ET ADAPTATION DES EFFECTIFS AUX BESOINS DES SERVICES ET DIRECTIONS

Pour la DGSD 1 poste :

- 1 transformation en catégorie B (filière administrative)

Pour la DGAS 6 postes :

- 1 transformation en catégorie A (filiale médico-sociale)
- 1 transformation en catégorie A (filiale administrative)
- 1 transformation en catégorie B (filiale administrative)
- 3 transformations en catégorie C (filiale administrative)

Pour la DGAD 1 poste :

- 1 transformation en catégorie A (filiale administrative)

Pour la DGAJ 1 poste :

- 1 transformation en catégorie C (filiale technique EPLE)

AVIS DE LA COMMISSION RESSOURCES HUMAINES : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT. Toutefois, la Commission souhaite apporter les modifications suivantes :

- Dans la rubrique Créations de postes

- Pour la DGSD – Direction des ressources humaines

Afin d'assurer la coordination et la préparation des aménagements des locaux et des postes de travail, ainsi que celle des déménagements liés à la construction de l'EHD, mais également à l'installation dans de nouveaux locaux des Archives Départementales, il convient, pour la durée de cette mission évaluée à trois ans, de créer un emploi de coordonnateur contractuel de catégorie A de la filiale administrative ou technique.

- Pour la DGAD – Direction du Développement Territorial, en lieu et place de 3 A filiale administrative ou technique, il convient de lire :

- Pour le CRIT :

- 1 A chargé de mission filiale administrative ou technique
- 1 B filiale technique

- Pour le secrétariat du SULHSPOV :

- 1 C

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Jean-Marc GAUZERE :

Je voudrais faire une observation sur la forme ou la présentation. Au lire de la délibération, on assiste à un égrenage analytique du nombre de personnels nouveaux ou de postes en transformation. Ne serait-il pas possible d'avoir, pour les prochaines fois, le nombre total du personnel de notre collectivité, puis le nombre de créations nouvelles et le nombre de transformations, pour que l'on puisse avoir une lisibilité et une transparence ?

Bernard FATH :

Les informations réclamées par notre collègue figurent à l'appui du projet de BP. En se reportant aux pages finales il verra tous ces tableaux avec toutes les indications.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

**MISE EN ŒUVRE DE CONTRATS D'AVENIR
AU CONSEIL GENERAL DE LA GIRONDE**

Rapporteur : Bernard FATH

Mesdames, Messieurs,

La loi du 18 janvier 2005 crée le contrat d'avenir. Il doit faciliter l'insertion sociale et professionnelle des personnes en situation précaire (RMI, ASP, API). C'est un contrat de droit privé, sur la base de 26 heures hebdomadaires, d'une durée maximale de 36 mois et de 5 ans pour les plus de 50 ans.

Je vous propose que le Département, en qualité d'employeur, procède en 2007 au recrutement de dix contrats de ce type, selon les besoins des services, sur des missions non pérennes ; les bénéficiaires auront une formation donnant les meilleures chances de retour à l'emploi, soit dans le secteur privé, soit dans la Fonction Publique Territoriale, dans le cadre des règles de droit commun.

**AVIS DE LA COMMISSION RESSOURCES HUMAINES : FAVORABLE AUX
PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX
PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

CONTRACTUELS

Rapporteur : Bernard FATH

Mesdames, Messieurs,

Monsieur le Président nous propose :

1 – De prendre en compte et d’approuver conformément à l’article 15 de la loi 2005-843 du 26 juillet 2005, portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la fonction publique et complétant l’article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, les mesures suivantes :

1.1. – Le bénéfice de CDI à des agents en fonction depuis 6 ans de manière continue sur des emplois permanents, au vu de leur manière de servir satisfaisante et qui concerne :

- 2 agents de catégorie A (filiale technique) à la Direction de l’Informatique, des Télécommunications et du Système d’Information – DGAF,
- 1 agent de catégorie A (filiale médico-sociale) à la Direction des Politiques de Lutte contre l’Exclusion – DGAS,
- 1 agent de catégorie A (filiale médico-sociale) à la Direction de la Jeunesse, de l’Education et de la Citoyenneté – DGAJ,
- Soit 4 agents de catégorie A concernés.

1.2. – Certains agents actuellement en contrat à durée indéterminée qui n’ont pas vu leur rémunération revalorisée à la signature dudit contrat ; aussi, en adéquation avec la rémunération des agents occupant des fonctions équivalentes, nous vous proposons de leur accorder une augmentation correspondant à un échelon supplémentaire dans le grade auxquels ils sont rattachés. Cela concerne :

- 1 agent de catégorie A (filiale administrative) à la Direction de la Communication - DGAC
- 1 agent de catégorie A (filiale administrative) à l’Agence d’Appui au Développement Territorial – DGSD
- 1 agent de catégorie A (filiale culturelle) à la Direction de la Culture et de la Citoyenneté – DGAC
- 1 agent de catégorie A (filiale médico-sociale) à la Direction des Actions de Santé – DGAS

1.3. – Augmentation de temps de travail d’un agent contractuel à temps non-complet (50 % à 90 %) :

- 1 agent de catégorie B (filiale médico-sociale) à la Direction des Actions de Santé - DGAS

2. Par ailleurs, il convient de délibérer sur le principe du renouvellement d'emplois de contractuels, de requalification d'emplois ou de revalorisation de rémunérations :

- Renouvellement d'un agent de catégorie A (filiale administrative) à l'Agenda 21 – DGSD
- Revalorisation de la rémunération d'un agent de catégorie A (filiale administrative) à l'Agenda 21 – DGSD
- Recrutement d'un agent de catégorie A (filiale administrative) à la Direction des Ressources Humaines - DGSD
- Recrutement d'un agent de catégorie A (filiale administrative) à la Direction de la Jeunesse, de l'Education et de la Citoyenneté – DGAJ
- Renouvellement de contrat et revalorisation de la rémunération d'un agent de catégorie A (filiale administrative) à la Direction des Ressources et Territoires - DGAJ
- Requalification d'un emploi vacant en un emploi de catégorie A (filiale administrative) à la Direction de la Communication - DGAC
- Requalification d'un emploi vacant en un emploi de catégorie A (filiale administrative) à la Direction du Développement Territorial - DGAD
- 14 agents contractuels de catégorie C (filiale administrative) et 3 agents contractuels médecins à temps non complet qui seront mis à disposition de la MDPH. Le coût des rémunérations et charges fera l'objet d'un remboursement de la part du GIP à la Maison Départementale des Personnes Handicapées - DGAS
- Renouvellement de contrat et revalorisation de la rémunération d'un agent de catégorie A (filiale administrative) à la Direction des Actions de Santé - DGAS
- Requalification d'un emploi vacant en un emploi de catégorie A à temps non complet (filiale médico-sociale) à la Direction de l'Enfance et de la Famille - DGAS
- Requalification d'un emploi de catégorie A (filiale médico-sociale) à la Direction des Actions Territorialisées et du Développement Social – DGAS

AVIS DE LA COMMISSION RESSOURCES HUMAINES : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

**REMUNERATION DES CONTRACTUELS
ET REGLES RELATIVES AU RENOUELEMENT DE CONTRAT**

Rapporteur : Bernard FATH

Mesdames, Messieurs,

La loi n° 2005-843 du 26 juillet 2005 crée notamment la possibilité de proposer des contrats à durée indéterminée à des agents dans la Fonction Publique Territoriale.

Même si le principe du recrutement prioritaire des agents titulaires est réaffirmé par le texte, et que notre collectivité adhère à celui-ci, il n'en demeure pas moins qu'un certain nombre d'emplois permanents du Département ont une vraie spécificité nécessitant le recrutement d'agents non titulaires. Ceux-ci ne peuvent cependant pas se prévaloir du système de la carrière, exclusivement réservé aux fonctionnaires.

Afin de garantir une cohérence de la politique salariale et d'éviter des écarts injustifiés entre les deux catégories d'emplois, des règles de rémunérations pour les agents non titulaires sont proposées. La rémunération tiendra compte de l'expérience de l'agent recruté et de sa compétence, de ses diplômes, du poste occupé et des missions confiées, en cohérence avec la situation des fonctionnaires sur des emplois et des cursus comparables. La revalorisation s'inscrira dans un cadre d'évolution des missions, des attentes nouvelles de la collectivité à l'égard du contractuel et de sa qualité de service.

**AVIS DE LA COMMISSION RESSOURCES HUMAINES : FAVORABLE AUX
PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX
PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

**EFFET AU 1^{ER} JANVIER 2007
DES TRANSFORMATIONS DE POSTES CONSECUTIVES
A LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE
D'AVANCEMENTS ET DE PROMOTIONS INTERNES 2007**

Rapporteur : Alain RENARD

Mesdames, Messieurs,

Compte tenu des dates de Commissions Administratives Paritaires d'avancements et de promotions internes, la liste des transformations de postes résultant des listes et tableaux présentés devant les Commissions Administratives Paritaires ne peut figurer dans le rapport du Budget Primitif 2007.

En conséquence, Monsieur le Président nous propose de retenir le principe de l'effet au 1^{er} janvier 2007 des propositions de promotions et d'avancement examinées par les Commissions Administratives Paritaires, qui se dérouleront au cours du premier semestre 2007.

**AVIS DE LA COMMISSION RESSOURCES HUMAINES : FAVORABLE AUX
PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX
PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

DOSSIER (18) 7

RECRUTEMENTS DE PERSONNELS OCCASIONNELS

Rapporteur : Alain RENARD

Mesdames, Messieurs,

Comme les années précédentes, il est nécessaire de recourir au recrutement de contrats occasionnels, destinés à couvrir dans les services des besoins ponctuels et limités dans le temps (3 mois renouvelable 1 fois).

En conséquence, Monsieur le Président nous propose :

- d'approuver le principe du recrutement de dix contrats occasionnels.

Chacun de ces contrats, recruté sur la base de l'article 3 de la loi 84.53 du 26 janvier 1984, sera défini et précisé au cas par cas devant la Commission Permanente.

AVIS DE LA COMMISSION RESSOURCES HUMAINES : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

**ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL DES PERSONNELS DDE
SUITE A LA LOI N°2004 – 809 DU 13 AOUT 2004
RELATIVE AUX LIBERTES ET RESPONSABILITES LOCALES**

Rapporteur : Alain RENARD

Mesdames, Messieurs,

Suite à la loi susvisée, les personnels DDE transférés seront mis à disposition du Département à compter du 1^{er} janvier 2007. Dans le cadre de cette mise à disposition, il appartient au Conseil Général de fixer les modalités d'organisation du temps de travail de ces agents, en fonction des conditions d'application et de mise en œuvre définies par la collectivité territoriale.

Du fait des spécificités liées aux métiers exercés par certains personnels, des aménagements particuliers sont proposés afin de garantir un service de qualité sur le terrain. Ces modalités ont fait l'objet d'une présentation au CTP du 19 octobre 2006. Cela concerne les chefs d'équipe et les agents de travaux chargés des missions d'exploitation sur les routes qui vont être soumis aux horaires fixes et à un cycle de journée continue.

**AVIS DE LA COMMISSION RESSOURCES HUMAINES : FAVORABLE AUX
PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX
PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

**PERSONNEL SAISONNIER
POUR LE DOMAINE "GERARD LAGORS" A HOSTENS**

Rapporteur : Bernard FATH

Mesdames, Messieurs,

Le domaine départemental "Gérard Lagors" est, depuis le 1^{er} janvier 2006, érigé en budget annexe au budget départemental. Dans ce cadre, pour assurer l'animation pendant la saison estivale, Monsieur le Président propose de créer 24 emplois saisonniers suivants, destinés à doter le domaine des moyens nécessaires à sa mission d'animation et de développement local, axée sur les thèmes du sport, de la jeunesse et de l'environnement.

- 4 agents des services techniques pour le pôle technique-entretien
- 12 maîtres-nageurs-sauveteurs
- 2 agents des services techniques pour le pôle accueil-hébergement
- 3 animateurs sportifs
- 2 agents des services techniques, location de matériels sportifs
- 1 agent des services techniques, mécanicien

Ces contrats seront financés sur les crédits du budget annexe du Domaine départemental "Gérard Lagors".

AVIS DE LA COMMISSION RESSOURCES HUMAINES : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

**TRANSFERTS DES EFFECTIFS
LIES AU TRANSFERT DE COMPETENCES
PREVU PAR LA LOI DU 13 AOUT 2004
RELATIVE AUX LIBERTES ET RESPONSABILITES LOCALES**

Rapporteur : Alain RENARD

Mesdames, Messieurs,

La loi n° 2004-809 du 13 août 2004 a prévu le transfert des agents attachés aux missions dévolues désormais aux conseils généraux. Il s'agit des personnels techniciens, ouvriers et de services des collèges, ainsi que les différents agents de toutes catégories des services de l'Équipement.

I. Personnels techniciens, ouvriers et de services exerçant leurs missions dans les collèges

Au 1^{er} janvier 2007, le Conseil Général accueillera 292 nouveaux agents ayant choisi d'être intégrés à l'effectif de notre collectivité, et 33 nouveaux agents ayant opté pour le détachement au sein des services du Conseil Général. Dans ce cadre, il est proposé la création de 325 postes de catégorie C, au titre du cadre d'emplois des agents techniques des établissements d'enseignement et des agents de maîtrise des établissements d'enseignement constitués à cet effet.

II - Transferts de compétence au Département de la Gironde dans les domaines des routes appartenant au réseau départemental antérieurement à la loi du 13 août 2004 et des routes nationales d'intérêt local transférées au 1^{er} janvier 2006

A ce jour, le nombre de postes évalué, au titre du transfert vers le Département est de 14,27 ETP. Ces transferts de personnel, conformément aux dispositions de la loi du 13 août 2004 précitée, font l'objet de compensation financière de la part de l'Etat. Dans l'immédiat, à compter du 1^{er} janvier 2007, il convient de créer pour accueillir les postes transférés :

- DRH :

- . 2 postes de catégorie B filière administrative
- . 1 poste de catégorie B, filière technique

- DI : services centraux

- . 5 postes de catégorie C, filière administrative
- . 1 poste de catégorie B, filière administrative
- . 2 postes de catégorie B, filière technique

- Médecine préventive

- . 1,5 médecin,
- . 1 infirmière.

- Suivi médico-social :

- . un poste d'Assistant Socio-Educatif.

AVIS DE LA COMMISSION RESSOURCES HUMAINES : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

Intervention du Vice-Président chargé de la Jeunesse, de l'Education et de la Citoyenneté

Alain MAROIS :

Monsieur le Président, chers collègues. Je débiterai mon intervention en abordant la compétence "collège" qui s'est encore élargie avec la Loi du 13 août 2004. A travers cette compétence, nous agissons pour l'ensemble des jeunes girondins, et notre action est fondée sur des valeurs républicaines, sur la laïcité, la solidarité, l'équité.

Jeudi 14 décembre 2006, j'ai eu le plaisir d'accueillir, Monsieur le Président, les Principaux et Gestionnaires des collèges girondins pour la traditionnelle journée d'échanges. Nous avons pu mesurer l'ampleur de leur attente, leur inquiétude face à la mise en place des changements profonds induits par la Loi de 2004. Nous leur avons donné l'assurance que notre souci permanent était la qualité de notre action envers les collèges, les collégiens et les personnels qui rejoindraient le Conseil Général en faisant jouer leur droit d'option.

Nous avons évoqué le transfert des personnels TOS qui a débuté en 2006, sujet qu'Alain Renard vient d'aborder à l'instant. Le chantier est vaste, soulève de nombreuses questions, et pas seulement au niveau des agents concernés.

Nous travaillons, en effet, dans la concertation directe avec les Principaux, les gestionnaires, les syndicats représentant les différentes catégories de personnel concernés par cette nouvelle donne. Les réunions avec les Syndicats de personnel de Direction des collèges ont eu lieu au cours du mois de novembre 2006. Il en sera de même pour les syndicats de gestionnaires en janvier 2007.

Une Commission Technique Départementale des Collèges sera mise en place. Elle regroupera autour des services du Conseil Général, dix Principaux et dix Gestionnaires désignés par leurs pairs sur des bases territoriales. Cette commission aura pour fonction de travailler avec nous les politiques du Conseil Général et de s'attaquer au chantier qu'a ouvert la loi du 13 août 2004.

Un Observatoire Départemental des Relations Conseil Général/EPLE réunira les Principaux sur la base de leur représentation syndicale, et permettra d'instaurer une régulation, un lieu d'échange à l'échelle départementale autour des élus.

Chacun comprendra, je le pense, que nous ne pourrons travailler que sur la base des moyens financiers potentiellement transférés, et que dans ces conditions nos marges de manœuvre sont et seront limitées. Aussi, la recherche de l'équité, source première de transparence dans l'affectation des moyens n'en est que plus impérative. Les premiers signes ont été adressés à l'ensemble des communautés éducatives. La mise en chantier des critères de répartition des postes de TOS, sur la base de critères plus fins que les seuls critères de superficie et de nombre d'élèves, a donc été lancée ce jour-là.

Pour poursuivre sur le domaine des transferts, celui de la responsabilité de la carte scolaire est aussi la nôtre, et avec la Direction des Collèges nous suivons de près les diverses situations portées à notre connaissance. C'est en effet un enjeu qui pèse et pèsera sur la gestion du Plan Prévisionnel d'Investissement, qui prend en compte non seulement les

nécessités matérielles et de sécurité, les mouvements démographiques, le cadre budgétaire, mais qui reflète également les objectifs de mixité sociale et celui d'identité territoriale.

2006 a été marquée par la livraison de quatre nouveaux collèges, dont le premier celui de Carbon-Blanc s'inscrit dans la démarche HQE, en conformité avec la politique de développement durable et l'Agenda 21 auquel a souscrit notre institution.

Le P.P.I. que vous avez reçu sur table hier pour l'année 2007 marque notre volonté de maintenir l'effort engagé. Les mesures proposées s'intègrent dans le cadre du développement durable de l'Agenda 21, ainsi que dans la politique de notre action territoriale engagée par notre institution, telles que la poursuite des évolutions pédagogiques, et les adaptations techniques, les équipements sportifs, les demi-pensions pour lesquelles la loi du 13 août 2004 précise que le Département devra assurer l'accueil, la restauration et l'hébergement des élèves, et les SEGPA, par exemple.

Le Conseil Général accueille les collégiens, mais il mobilise les moyens financiers pour l'entretien et le fonctionnement des établissements. Cette politique départementale est relayée sur le terrain par le Coordonnateur Collège placé au sein de chacun des cinq Pôles Jeunesse Territoriaux et qui est l'interlocuteur privilégié des établissements. A ce propos, vous avez également sur table un dossier complet, reprenant nos politiques en direction des collèges et les fiches d'identité des collèges dans lesquels vous siégez au C.A. Ces fiches seront régulièrement mises à jour. Sur la première page sont rappelés les références et le nom du coordonnateur collège qui est pour nous tous une véritable personne ressource.

Ainsi le retour des remarques faites sur le terrain a permis pour 2008 de retenir le projet de réformer les critères de calcul de la Dotation de Fonctionnement, et ce si possible dès le B.P. 2008. En effet, le système mis en place, depuis maintenant quatre ans, montre ses limites, en particulier avec l'explosion du nombre de contrats liés à la sécurité, passif des établissements, à la charge due par exemple aux déchets, à certaines situations particulières liées à l'éducation physique et sportive. Nous devons veiller à ce que notre action auprès des collèges tienne compte de la réalité propre à chaque collège qui n'est pas sur ce plan-là placé sur le même pied d'égalité.

De même, le Conseil Général a décidé de mettre en place à partir du 1^{er} janvier 2007 le nouveau contrat fluide basé sur des engagements de résultats, et intégrant un plan de préservation de l'environnement et d'économies de ressources. Ce dossier novateur sera présenté par Guy Marty.

Nous savons que l'action du Département menée en direction des jeunes s'appuie très fortement, et depuis de longues années, sur les politiques sportives et associatives. L'ancrage des services départementaux à travers la présence sur le terrain d'un conseiller sportif par pôle permet une meilleure connaissance des demandes et en retour une réponse mieux adaptée aux besoins. L'aide importante, engagée auprès des communes et des intercommunalités en matière d'aides en équipements, est complétée par diverses mesures qui viennent en soutien aux efforts et à l'énergie dispensée par des bénévoles girondins. La Conférence Départementale de la Vie Associative verra le jour au printemps prochain et sera installée dans la Maison des Sports et de la Vie Associative. Ce dossier vous sera présenté par Sébastien Hournau.

Cette action prend une nouvelle dimension à travers la structuration et le développement de l'éducation et de la citoyenneté. La signature de "la Charte pour la Jeunesse en Gironde" le 24 mars 2006, a permis d'établir un nouveau mode de relation avec les territoires, de rendre lisible l'action publique en direction des 6-25 ans, d'affiner les complémentarités entre les dispositifs qui leur sont proposés et suivis sur le terrain par le Chargé de Relations Territoriales.

Pour l'année 2007, les différentes actions en direction de la Jeunesse sont déclinées selon les cinq axes du "Manifeste pour la Jeunesse". Je vous les rappelle :

- Permettre l'accès à tous à l'éducation, à l'emploi, à la santé, à la culture, aux sports, aux loisirs.
- Mettre en œuvre les actions visant l'implication du jeune tout au long de son parcours éducatif.
- Prévenir et réduire les risques sanitaires, sociaux et environnementaux.
- Accompagner l'apprentissage et l'exercice de la citoyenneté.
- Agir sur les leviers de l'autonomie.

Le repositionnement de dispositifs existants, la création de nouveaux types d'intervention, l'expérimentation, la mise en place d'une manifestation départementale marquent cette montée en puissance. Pour autant, nous n'oublions pas notre compétence "la prévention spécialisée", autour de laquelle une stratégie a été définie. La régulation de ce dispositif mis en place permet aujourd'hui d'aborder à la fois les évolutions législatives et celles constatées sur le terrain.

Une autre composante de la politique Jeunesse est mise en œuvre au niveau du Département, c'est une composante transversale. Il s'agit du Domaine Départemental Gérard Lagors à Hostens, qui était traité jusqu'ici par notre ami Jacques Respaud et qui échoit pour cette fois-ci dans le giron de cette délégation. Les dossiers correspondants vous seront présentés par Christine BOST.

J'ai évoqué la Charte en faveur de la Jeunesse, il y a quelques instants, et notamment l'axe 1 qui prévoit l'accès de tous à l'éducation. Aussi, le Conseil Général, dès 2005, avait proposé aux communes d'expérimenter la "convention d'aménagement d'écoles" afin de soutenir les investissements lourds en matière scolaire. Aujourd'hui, ce dispositif a pu être analysé et fera l'objet de modifications de certains critères d'attribution à partir de 2007, pour en faire un dispositif majeur de notre intervention dans ce domaine auprès des communes.

Monsieur le Président, mes chers collègues, voilà ce à quoi nous nous engageons pour l'année à venir. De vastes chantiers vont s'ouvrir. Ils nécessiteront un travail rigoureux, mené en étroite collaboration avec chaque interlocuteur, dans la clarté et la sincérité.

Nos services fournissent un gros effort, les services propres à la DGAJ et ceux liés aux ressources humaines. La DGAJ et son Directeur Général seront épaulés en 2007 par un nouveau Directeur des Collèges, Monsieur Bernard Milan, ainsi qu'un nouveau Directeur des Sports et de la Vie Associative, Monsieur Laurent Gaumet, qui prendront leurs fonctions en début d'année prochaine. Nous en aurons bien besoin car nos services ont eu sur les épaules une lourde tâche depuis quelques mois ; je les en remercie.

M. LE PRESIDENT :

Je m'associe aux remerciements qui viennent d'être faits. Nos deux directeurs vont arriver l'un en début d'année et l'autre à mi-janvier.

POLITIQUE DE CONSTRUCTION ET DE RESTRUCTURATION DES COLLEGES EN GIRONDE

Rapporteur : Alain MAROIS

Mesdames, Messieurs,

La mise en œuvre du Programme Prévisionnel d'Investissement des collèges traduit l'implication soutenue de notre collectivité en matière d'investissement dans les collèges.

Conformément à la délibération du 15 décembre 2005, les critères de développement durable doivent être intégrés dans chaque nouvelle opération d'investissement, dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda 21. Aussi, le collège de Carbon Blanc, en fonction depuis septembre 2006, est le premier collège HQE du Département.

Le Programme Prévisionnel des Investissements fait l'objet d'une planification triennale physique et financière des investissements. En concertation avec les services de l'Education Nationale, il définit les priorités, garantissant la meilleure adéquation entre capacité d'accueil et secteur de recrutement. Il intègre également les nécessaires mises en conformité techniques et pédagogiques des collèges.

Le Programme Prévisionnel des Investissements se déroule selon des phases d'études, puis de travaux. Il comporte, outre les opérations d'investissement lourd, telles que les constructions et les restructurations, des opérations ponctuelles d'adaptation des locaux. Il comporte également des opérations spécifiques relatives aux installations sportives, aux demi-pensions et aux Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté.

Notre collectivité souhaite mettre à disposition des collégiens, des équipements sportifs de qualité. Un partenariat avec les communes est recherché, afin que ces équipements puissent être utilisés par les associations communales.

La rénovation des demi-pensions se poursuit, dans le cadre d'une évaluation conjointe avec les services vétérinaires, afin de prévenir les risques majeurs. Afin de mutualiser ces outils de production de repas, un partenariat avec les communes est recherché.

Les locaux dédiés aux Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté font l'objet des mises en conformité pédagogiques nécessaires.

Enfin, des actions transversales au Programme Prévisionnel des Investissements sont également mises en œuvre. Il s'agit des frais d'administration, l'acquisition des bâtiments modulaires.

La liste exhaustive des opérations constituant le Programme Prévisionnel des Investissements figure dans le rapport qui vous a été remis : 15 opérations sont inscrites en phase pré études, 8 en phase études, 13 sont en cours de travaux et 8 seront livrées en 2007.

En conclusion, Monsieur le Président nous demande de bien vouloir adopter les crédits nécessaires à la mise en œuvre du programme d'investissement pour les collèges, qui s'élèveront à 58.506.808 € en AP et 55 959.634 € en CP en dépenses, et 1.978.071 € en recettes.

AVIS DE LA COMMISSION COLLEGES : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT.

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

MAINTENANCE ET FONCTIONNEMENT DES COLLEGES GIRONDINS

Rapporteur : Guy MARTY

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Général de la Gironde assure la gestion de 104 collèges publics accueillant 55 214 élèves. Les moyens financiers mobilisés au titre de l'entretien et du fonctionnement de ces établissements, reflètent l'engagement de notre collectivité. La mise en œuvre de notre politique est favorisée par la création des Pôles Jeunesse Territoriaux, au sein desquels interviennent les coordonnateurs collèges.

Dans le cadre de la délibération du 15 décembre 2005, l'introduction des critères de développement durable permettra de porter une attention particulière aux consommations de fluides dans les collèges.

L'entretien des collèges est assuré au moyen de deux procédures. D'une part, l'attribution d'une Dotation Spéciale de Maintenance permet aux collèges de passer commande de travaux d'entretien courant. L'enveloppe financière consacrée à cette dotation, doublée en 2004, est reconduite en 2007 à hauteur de 2,2 M€.

D'autre part, la programmation annuelle des travaux de maintenance pris en charge par notre collectivité, et les études afférentes, requièrent une enveloppe de 5 100 000 €. Une enveloppe de 200 000 € permettra de réaliser des travaux, préalablement au règlement de certains contentieux.

A l'occasion de la répartition des dotations de fonctionnement aux 104 collèges publics girondins, la base commune, attribuée à chacun d'eux, a été revalorisée de 1 000 €. Les collèges situés en Zone d'Education Prioritaire et en Réseau d'Education Prioritaire bénéficient d'une dotation spécifique. L'enveloppe financière globale nécessaire à cette répartition est de 10 059 164 €, à laquelle il convient d'ajouter une réserve financière de 388 938 € pour faire face à des dépenses imprévues.

Un nouveau marché de chauffage va être mis en œuvre en 2007, intégrant les critères de développement durable, pour la protection de l'environnement, l'économie d'énergies et l'utilisation des énergies renouvelables.

Le Forfait d'Externat est la dotation de fonctionnement que, conformément aux textes en vigueur, notre collectivité doit allouer aux 28 collèges privés girondins sous contrat d'association. Cette dépense est de 1 991 640 € en 2007.

Les collèges publics et privés sont assujettis au paiement de la redevance spéciale pour l'enlèvement des déchets. Notre collectivité apporte sa contribution au paiement de cette taxe à hauteur de 80 % la première année, 60 % la deuxième année, 40 % la troisième année, 20 % la

dernière année. En 2007, une enveloppe de 300 000 € est inscrite à cet effet. Par ailleurs, une somme de 200 000 € est réservée pour financer les équipements destinés à réduire les volumes de déchets.

Dans le cadre des compétences transférées au Conseil Général en matière de gestion des contrats aidés, précédemment pris en charge par l'Etat, il est nécessaire de prévoir une enveloppe de 500 000 € pour assurer la part salariale incombant à notre collectivité.

Enfin, notre collectivité poursuit sa politique en faveur de la pédagogie par l'aide aux ateliers de pratiques artistiques et projets culturels variés, la mise à niveau des fonds documentaires des Centres de Documentation et d'Information des collèges restructurés, l'équipement informatique et le financement d'actions pédagogiques innovantes. En 2007, l'accent sera mis sur les projets associés à une démarche de type Agenda 21. L'ensemble de ces aides mobilise une enveloppe de 1 125 000 €.

En recettes, notre collectivité perçoit la participation des familles aux salaires des personnels, fixée à 22,50 % des frais de demi-pension. Elle perçoit également une participation des familles à la constitution du Fonds Commun des Services d'Hébergement, fixée à 1,25 % des frais de demi-pension.

Un premier audit mené dans les cuisines centrales nous conforte dans l'idée de la création d'un service départemental de restauration, capable d'intégrer nos politiques sociales en matière de tarification et de santé publique.

Lors de la séance du 23 octobre dernier, nous avons arrêté les tarifs de demi-pension pour 2007. Afin de tenir compte des évolutions d'effectifs et des modalités de fonctionnement des services de restauration, il est souhaitable de déléguer à la Commission Permanente le soin de décider de leur adaptation en cours d'année scolaire.

En conclusion, Monsieur le Président nous demande de bien vouloir nous prononcer sur notre politique en faveur de l'entretien et du fonctionnement des collèges, et adopter les crédits nécessaires à sa mise en œuvre, qui s'élèvent globalement à 7 725.000 € en autorisations de programme et 22 978 890 € en crédits de paiement et 8 803 945 € en recettes.

AVIS DE LA COMMISSION COLLEGES : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

SPORT, VIE ASSOCIATIVE

Rapporteur : Sébastien HOURNAU

Mesdames, Messieurs,

Depuis maintenant plus de 15 ans, le Conseil Général s'est engagé dans une politique volontaire de soutien au monde associatif, notamment sportif visant à l'accessibilité pour tous et à un aménagement du Territoire Girondin répondant à la logique du développement durable. Dans cette perspective, le Département entend poursuivre en 2007 ses efforts, en faveur des différents acteurs publics et associatifs locaux.

Ainsi en matière de politiques sportives, le Conseil Général, s'appuyant sur le schéma directeur des équipements sportifs girondins, maintiendra son programme d'actions en faveur des équipements structurants communaux et intercommunaux adaptés aux besoins des scolaires, des associations et des pratiquants. Dans ce contexte notre institution apportera son aide à la réalisation d'études permettant la constitution de programmes.

Par ailleurs, conformément à la législation en vigueur et au vote du Budget Supplémentaire 2005, la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires relative aux Sports de nature (CDESI) sera mise en place en Gironde en 2007.

Le Domaine de Faleyras, dont la piste du circuit automobile a été intégralement refaite en 2006, recevra les fonds nécessaires à son entretien et à son fonctionnement.

Les Maisons des Associations, sites essentiels de la vie associative locale, bénéficieront d'aide à leur création ou leur rénovation.

Pour l'enveloppe de ce programme 3 311 145,94 € en Autorisation de Programme et 3 772 625 € en Crédit de Paiement sont prévus.

Concernant l'accès aux pratiques sportives, le Conseil Général reconduira son intervention en faveur des clubs, dont le nombre est en constante progression (+15 % en 2006), aussi bien en fonctionnement qu'en équipement en matériel. Ces aides seront bonifiées dès lors que les associations concernées participent aux animations départementales ou accueillent des pratiquants handicapés. Des aides supplémentaires pourront être apportées pour l'organisation des Centres de Performance (ex centres de formation).

L'opération "Jeunes au stade" sera reconduite, avec comme objectif de permettre à 50 000 jeunes de profiter gratuitement de spectacles sportifs de haut niveau.

De même, le sport scolaire, via les trois fédérations UNSS, USEP, UGSEL, sera également soutenu, notamment pour la réalisation de déplacements sécurisés et la participation à divers championnats de France réservés aux collégiens.

Le renouvellement et l'entretien du parc de matériel sportif que possède le Conseil Général sera assuré, avec un effort particulier en faveur de celui pouvant être utilisé par des personnes handicapées.

Enfin, les Ecoles Multisports à destination des plus jeunes et les Temps Libre Multisports dédiés principalement aux retraités continueront à être soutenus ; le bilan de ces opérations mises en œuvre par les associations et les collectivités se montrant plus que satisfaisant.

Pour la réalisation de ce programme 200 000 € en AP et 3 154 000 € en Crédit de Paiement apparaissent nécessaires.

Directement liée à la Pratique Sportive, la nécessité de qualification et de qualité des intervenants ne saurait être occultée. Aussi le Conseil Général apportera son concours à l'emploi sportif, créé par les communes, les communautés de communes, les associations et les groupements d'employeurs tel Emplois Loisirs Gironde. Dans ce cadre 140 000 € en Autorisation d'Engagement et 214 500 € en Crédit de paiement sont prévus au titre de l'exercice 2007.

Dernier volet de nos politiques sportives, la structuration du mouvement sportif sera poursuivie à travers la reconduction des partenariats désormais traditionnels avec la majeure partie des comités sportifs départementaux, avec une attention particulière en faveur des Comités Handisport et Sport Adapté ainsi que la pérennisation des pratiques nautiques sur l'Estuaire de la Gironde.

Enfin, une dernière tranche de travaux est prévue à la Maison des Sports et de la Vie Associative qui abrite 25 comités et leur fournit des moyens logistiques et techniques aux 25 comités qu'elle accueille.

Dans la perspective de la réalisation de ce programme une enveloppe de 300 000€ en AP et 869 385 € en Commission Permanente a été prévue.

Notre politique en faveur de la Vie Associative et des Territoires s'articule quant à elle autour d'actions d'animations et de dynamisation déclinées en trois opérations :

- l'aide aux manifestations sportives,
- l'opération CAP 33 qui propose aux familles et adultes girondins ainsi qu'aux vacanciers d'été la découverte d'activités sportives, socio-culturelles et environnementales doit évoluer vers un public jeune,
- l'aide aux manifestations diverses.

Pour la réalisation de ce programme 1 080 000 € en Crédit de Paiement sont nécessaires.

L'accès aux loisirs des jeunes sera également reconduit à travers les toujours très prisées opérations Sports Vacances, Points Fort d'Animation et Aventures Gironde, ainsi que les Animations Départementales Itinérantes.

Le coût de l'ensemble de ces activités a été inscrit pour 2007 à 743 621 € en Crédit de Paiement en dépenses et 118 000 € en recettes.

A l'instar de la structuration du mouvement sportif, notre collectivité entend poursuivre celle de la Vie Associative qui passe par :

- des aides au fonctionnement des associations porteuses de projet d'intérêt départemental en lien avec le développement local,
- un appui et un conseil de proximité dispensés par nos conseillers en développement à la Vie Associative agissant sur l'ensemble du territoire et ayant, entre autres missions, le recensement des Maisons de Associations dans la perspective de l'élaboration d'un schéma départemental de ces équipements,
- le renouvellement des partenariats avec les associations fédératrices (12 en 2006) développant notamment des actions sociales et socio-éducatives en Gironde,
- la reconduction de son adhésion à diverses associations
- la création d'un centre de ressources au sein de la Maison des Sports de la Vie Associative, à l'appui de la mise en place de la Conférence Départementale de la Vie Associative.

Aussi pour la réalisation du programme de structuration de la Vie Associative, 987 100 € en Crédit de Paiement apparaissent également nécessaires.

AVIS DE LA COMMISSION SPORT, VIE ASSOCIATIVE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Alain LEVEAU :

Simplement pour vous remercier des actions que vous menez sur le circuit de Faleyras. L'association est très satisfaite. On y fait du MotoCross et aussi d'autres choses. Nous avons reçu sur le circuit du domaine départemental l'Ecole de Gendarmerie de Libourne avec 450 participants pour faire du cross. Il est prévu d'y faire du cyclo cross l'année prochaine, et cette année nous avons fait du VTT. Ce domaine est important pour toute la région. Il est situé en pleine nature, ce qui est très apprécié. J

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

INTERVENTIONS EN FAVEUR DE LA JEUNESSE

Rapporteur : Christine BOST

Mesdames, Messieurs,

Depuis 2004, notre collectivité s'est engagée dans une démarche structurante et cohérente des politiques départementales, en direction de tous les jeunes girondins, âgés de 6 à 25 ans. Ainsi, notre Assemblée a adopté, à l'unanimité, le 28 juin 2005 le "Manifeste pour la Jeunesse", qui articule les politiques départementales en direction des jeunes, autour de cinq axes prioritaires de développement et de progrès. Dans cette continuité, et dans le cadre d'une démarche partenariale, la "Charte pour la Jeunesse en Gironde" a été signée le 24 mars 2006, permettant ainsi d'établir un nouveau mode de relation avec les territoires girondins, de rendre lisible l'action publique en direction des jeunes de 6-25 ans, dans la complémentarité des dispositifs et le respect des missions de chaque partenaire.

La mise en œuvre du Manifeste nécessite, pour son application, la mobilisation de toutes les compétences chargées de la mise en œuvre de la politique jeunesse sur le territoire départemental, tant de mes services que des partenaires extérieurs. C'est ainsi que les différentes actions en direction de la jeunesse, prévues pour l'exercice 2007, sont déclinées ci-après, selon les cinq axes du Manifeste :

Axe 1 : Permettre l'accès à tous à l'éducation, à l'emploi, à la santé, à la culture, aux sports, aux loisirs

Sont regroupées sous cet axe les opérations du programme "Accès aux savoirs", qui contribuent au soutien des associations locales du Département et les intercommunalités (hors Communauté Urbaine de Bordeaux), qui développent des actions d'accompagnement à la scolarité, en direction du public scolaire (primaires et collégiens), de la scolarisation des enfants des gens du voyage, des organismes éducatifs à vocation départementale, tels que le Centre des Classes Citadines ou l'Office Central de Coopération à l'Ecole, des partenariats d'éducation populaire (Fédérations départementales et associations locales), qui initient des projets d'actions en direction des jeunes girondins.

Axe 2 : Mettre en œuvre les actions visant l'implication du jeune tout au long de son parcours éducatif

Deux opérations sont rattachées au programme "Accompagnement à la citoyenneté et aux loisirs éducatifs" : le dispositif "Projets collèges", qui soutient les projets, à fort contenu historique et pédagogique, initiés dans les établissements ; et les aides allouées aux jeunes, qui développent des projets d'intérêt départemental et d'utilité sociale, ainsi que les prix attribués dans le cadre du concours de la Résistance, du civisme et de l'Education.

Axe 3 : Prévenir et réduire les risques sanitaires, sociaux et environnementaux

Cet axe regroupe toutes nos actions en direction des associations de prévention spécialisée qui sont aujourd'hui soumises aux procédures d'attribution d'une dotation globale, ainsi que les différents dispositifs partenariaux, qui assurent des actions de prévention généraliste, telles que le Contrat Départemental de Prévention de la Délinquance, le dispositif "Ville Vie Vacances", sur les territoires hors zones urbaines sensibles et contrats urbains de cohésion sociale, ainsi que les chantiers éducatifs.

Axe 4 : Accompagner l'apprentissage et l'exercice de la citoyenneté

Quatre opérations du programme "Accompagnement à la citoyenneté et aux loisirs éducatifs" sont reprises dans cet axe. Elles concernent les aides à l'activité des centres de loisirs, les opérations événementielles réservées aux jeunes, telles que le magazine "SPOT 33", dont deux nouvelles parutions sont prévues en 2007, et la première édition de la "Fête des Collégiens", le Conseil Général des Jeunes et les "Itinéraires citoyens" (ateliers d'éveil civique dans les collèges), ainsi que les "Initiatives Jeunes".

Par ailleurs, sont également regroupées sous cet axe, les soutiens financiers au Centre Départemental de Documentation Pédagogique, à la Maison de la Promotion Sociale, à l'Inspection Académique, et la prise en charge des frais de déplacement des conseillers d'orientation des Centres Information et Orientation de Bordeaux Nord et de Libourne.

Axe 5 : Agir sur les leviers de l'autonomie

Les actions regroupées dans cet axe sont à développer dans le cadre d'un large partenariat territorial, et inscrites dans le cadre de la loi dite de programmation pour la cohésion sociale. Elles concernent également une politique volontariste en direction des collégiens et étudiants.

Le Fonds d'Aide aux Jeunes favorise l'insertion professionnelle et sociale des jeunes (4000 en 2006), le nouveau Contrat d'Accompagnement Personnalisé pour les Jeunes (CAP'J) permettra aux jeunes de 18 à 25 ans de construire les premières bases stables, préalables à toute démarche durable d'insertion sociale et professionnelle.

Par ailleurs, le financement de quatre Points Accueil Ecoute Jeunes existants est reconduit, étant entendu que le Département apportera son soutien aux nouveaux PAEJ créés en partenariat avec l'Etat. Les Points Rencontre Jeunes (PRJ) pourront, pour leur part, bénéficier, sous certaines conditions, du soutien départemental dans la professionnalisation de leurs interventions. Pour les dix missions locales du Département, une convention cadre et des contrats d'objectifs seront proposés en 2007. Enfin, la poursuite de la mobilisation de l'ensemble de nos partenaires prendra la forme d'un séminaire de réflexion sur les questions de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Le dispositif en direction des familles de collégiens girondins est reconduit avec l'attribution d'une aide de 100 € aux élèves de 4^{ième} et 3^{ième} de SEGPA, d'une bourse départementale d'un montant de 70 à 150 € à tout élève bénéficiaire de la bourse des collèges. Les élèves demi-pensionnaires boursiers de taux 3 bénéficient d'une réduction du prix de leur repas à hauteur de 30 %, les autres élèves pouvant être éligibles au Fonds Départemental d'accès à la demi-pension, sur proposition du chef d'établissement.

Les étudiants relevant du programme européen "Erasmus" peuvent bénéficier de l'aide du Département, afin d'effectuer une partie de leurs études dans l'Union Européenne. De plus, un nouveau dispositif de bourse de qualification professionnelle dans l'Union Européenne est mis en œuvre, à la rentrée 2007, pour permettre l'acquisition de diplômes ou d'expériences qualifiantes, dans des secteurs d'activité sous tension (viticulture, sylviculture et tourisme), au bénéfice de jeunes en difficultés financières.

Enfin, pour répondre aux projets non éligibles, au titre des autres aides proposées par le Département, un fonds de Développement Durable spécifique "Jeunesse" est institué. Il a pour objectif d'apporter une aide exceptionnelle sur des projets spécifiques.

En conséquence, Monsieur le Président nous demande de bien vouloir :

- approuver les orientations et actions présentées dans le rapport soumis à notre Assemblée,
- adopter les modifications de nos politiques d'intervention qui sont recensées au travers des fiches qui lui sont annexées,
- adopter les crédits consacrés à nos politiques en faveur de la jeunesse, figurant au projet de budget 2007, qui s'élèvent globalement à 33.700 € en AP et 13.491.118 € en CP.

AVIS DE LA COMMISSION EDUCATION, CITOYENNETE ET PREVENTION : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Christine BOST :

Je remercie très sincèrement les services pour leur implication dans les missions que nous leur confions.

Je tiens d'autre part à souligner le formidable travail réalisé au quotidien par les professionnels de la prévention spécialisée qui sont aujourd'hui 140 ETP, sur lesquels repose en partie notre politique de prévention, à laquelle nous sommes particulièrement attachés. Car nous sommes convaincus que les valeurs éducatives et l'accompagnement social de la prévention spécialisée sont bien plus efficaces que les chemins plus radicaux qui sont de plus en plus prégnants dans les dispositifs législatifs actuels.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

DOMAINE DEPARTEMENTAL GERARD LAGORS A HOSTENS

Rapporteur : Christine BOST

Mesdames, Messieurs,

Le Domaine Départemental Gérard Lagors est une composante de la Politique Jeunesse définie par notre Assemblée. L'activité du domaine, dont la gestion relève d'un compte annexe au Budget départemental instauré depuis 2006, s'exerce suivant les deux axes majeurs suivants :

- l'accueil de groupes pour des séjours d'une demi-journée à une semaine, le domaine offrant des structures d'hébergement, de restauration et d'animation sportive de qualité,
- l'accueil du public pour des activités de plein air ludiques et sportives.

Du fait de la diversité des activités et animations proposées et de la qualité des structures d'hébergement en dur et camping, qui s'intègrent dans un contexte environnemental protégé et valorisé, la fréquentation du domaine est en constante augmentation.

Afin de développer l'attractivité du Domaine, tant auprès des groupes que du public, un des objectifs visés au Budget Primitif 2007 est de renforcer l'offre d'animation à la fois par une diversité accrue des activités proposées et par la création de nouveaux aménagements sportifs. Le renforcement de la capacité d'accueil du Domaine est indispensable à son développement et à son attractivité. Dans ce sens, la réalisation d'investissements lourds sera poursuivie en 2007 : bergerie II, camping, travaux de V.R.D. et sanitaires.

Enfin, la gestion en compte annexe du Domaine s'inscrit dans une obligation de rigueur, tant au niveau des dépenses en fonctionnement et en investissement que des dispositions tarifaires.

Pour 2007, Monsieur le Président nous demande d'adopter les crédits proposés au Budget Primitif 2007 qui s'élèvent globalement à 1 497 000 € en AP et 4 445 200 € en CP, et 4 445 200 € en recettes.

**AVIS DE LA COMMISSION EDUCATION, CITOYENNETE ET PREVENTION :
FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX
PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

**AIDES AUX COMMUNES
INTERVENTION EN FAVEUR DE LA JEUNESSE**

Rapporteur : Alain MAROIS

Mesdames, Messieurs,

L'Assemblée départementale a adopté à l'unanimité le 28/06/05 le manifeste pour la jeunesse, et la signature de la charte a eu lieu le 24 mars 2006. Par ce vote, le Conseil Général a affirmé cinq axes prioritaires pour la jeunesse dont un qui vise à permettre l'accès de tous à l'éducation.

Dès 2005, toujours au plus près des communes, le Conseil Général leur a proposé d'expérimenter "la convention d'aménagement d'école", afin de soutenir les investissements lourds en matière scolaire. Il s'agit d'un dispositif ouvert pour les communes hors CUB, les communes inscrites en Regroupement Pédagogique Intercommunale, ainsi que les communes de moins de 20.000 habitants en CUB.

Six unités pédagogiques maximales seront prises en compte, telles que salles de classes, salles informatiques, salles de repos et bibliothèques, ainsi que la restauration scolaire selon le règlement intérieur ci-annexé. Pour les communes bénéficiant d'une aire d'accueil des Gens du Voyage, la limite est portée à sept unités pédagogiques pour l'école relevant du secteur d'implantation de l'aire.

Enfin, dans le cadre de la délibération du 15/12/2005, relative à l'introduction de cibles de développement durable dans les opérations soutenues par le Conseil Général, concernant les bâtiments, aménagements, réseaux ou équipements, et les études s'y rapportant, la demande de la collectivité doit donc présenter le choix de trois cibles de développement durable au moins.

Les aides aux communes sont maintenues sur la base des principes définis au BP 2005, à savoir un dossier par an et par commune sur l'ensemble du programme d'intervention du Conseil Général.

De plus, les communes de moins de 5.000 habitants sont soutenues dans la mise en place de programme pédagogique fondé sur l'utilisation de l'informatique.

S'agissant de la mise à disposition de bâtiments préfabriqués, le Conseil Général accompagne les communes par de l'ingénierie administrative et technique, destinée à faciliter l'implantation de ces classes mobiles.

En conséquence, Monsieur le Président nous demande d'approuver les orientations et nouvelles dispositions contenues dans le présent rapport, et d'adopter les inscriptions budgétaires figurant dans ce projet de budget qui s'élèvent à 3 290 000 € en AP, 4 218 353.33 € en CP en dépenses, et 406.60 € en recettes.

AVIS DE LA COMMISSION EDUCATION, CITOYENNETE ET PREVENTION : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT, toutefois la commission précise que les nouvelles dispositions présentées dans ce rapport ne s'appliqueront que pour les dossiers déposés après la date de leur approbation.

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

M. LE PRESIDENT :

Avant de donner la parole à Anne-Marie Keiser, puis à Bernard Garandau pour les affaires sociales, il faudra s'interrompre à 12 h 05 parce qu'à 13 h 30 vous avez rendez-vous dans le hall de l'immeuble du Conseil Général, rue du Maréchal Juin, pour aller visiter le chantier de cette extension, sous la conduite d'Alain Renard qui vous expliquera son évolution.

Intervention de la Vice-Présidente chargée de la Communication et Système d'Information

Anne-Marie KEISER :

Monsieur le Président, chers collègues. L'occasion m'est donnée de faire le point sur deux dossiers particulièrement importants pour notre Département : le schéma de cohérence numérique, et la refonte de notre site Internet s'inscrivant dans le droit fil de la mise en œuvre de l'administration électronique.

Je tiens tout d'abord à féliciter, au nom de notre assemblée départementale, les services qui se sont mobilisés pour la concrétisation du schéma départemental de cohérence numérique. Il s'agit là d'une action ambitieuse, assurant le maintien de l'équité territoriale, mais aussi de l'attractivité de la Gironde, tant auprès des acteurs économiques qu'auprès de celles et ceux qui y vivent ou souhaiteraient s'y installer. Ce schéma est entré en phase opérationnelle durant l'année qui vient de s'écouler. En quelques mois, il s'est rapidement développé. La première action est la constitution du syndicat mixte "Gironde Numérique".

Le 23 mai dernier, nous proposons aux Communautés de Communes girondines de prendre la compétence "aménagement numérique du territoire" et d'adhérer au futur syndicat mixte ouvert "Gironde Numérique" afin de mutualiser les efforts, et donc de fédérer tous les partenaires locaux souhaitant contribuer à ce projet. Durant les six derniers mois, nous avons rencontré la plupart d'entre elles. Nous avons parcouru tout le Département. En quelques chiffres, voici où nous en sommes. 40 communautés de communes sur les 47, soit 85 % des communautés de communes, ont adhéré ou sont en cours d'adhésion. Cela représente plus de 90 % de la population concernée, mais aussi plus 90 % des territoires girondins à desservir.

Gironde Numérique est également soutenu par la Région Aquitaine, la Communauté Urbaine de Bordeaux et la Préfecture de Gironde. En effet, durant le premier trimestre 2007, le Conseil Régional d'Aquitaine adhèrera en tant que membre associé. Cette adhésion a été aussi proposée à la Communauté Urbaine de Bordeaux. Forts de cette mobilisation massive autour de ce projet, nous pourrions remplir nos objectifs initiaux. Pour mémoire, il s'agit :

- de résorber les zones blanches et d'atteindre une couverture maximale de la population ;
- de développer une offre haut débit compétitive, en amenant la concurrence sur les territoires ;
- d'améliorer la qualité des services offerts aux citoyens (haut débit > 1Mb/s, téléphonie et télévision par internet, très haut débit, etc.) ; la technologie pressentie serait l'internet radio, c'est-à-dire la technologie Wimax pour laquelle nous disposons depuis le mois de juillet d'une licence d'exploitation, ou encore d'une autre technologie tel que le courant porteur en ligne ;
- de répondre aux attentes "très haut débit" des zones d'activités d'intérêt prioritaire et structurantes pour le territoire ; la technologie pressentie serait ici la fibre optique.

En dernier lieu, l'autre objectif est de développer et de déployer ce que l'on appelle le nomadisme, c'est-à-dire l'Internet sans fil.

Nous devrions également respecter les échéances que nous nous étions fixées dans notre calendrier prévisionnel :

- Premièrement : la création du syndicat mixte Gironde Numérique en début d'année prochaine.

- Deuxièmement, pour la délégation de Service Public :
 - . Le lancement de l'appel d'offres est prévu en 2007.
 - . L'attribution du marché qui est très compliqué est prévue mi 2008.
- Troisièmement, la construction du réseau de la mi 2008 à fin 2010.

Pour conclure sur ce projet Gironde Numérique, je voudrais également vous rappeler le fort investissement financier de notre collectivité. Il s'agit là d'un vrai projet d'aménagement du territoire. Nous avons délibéré il y a un an en faveur d'une intervention financière à hauteur de 28 millions d'euros sur une période de quatre ans. Le montant total en investissement de ce projet est estimé, toutes participations confondues, à 40,5 millions d'euros.

Concernant le déploiement de notre administration électronique, comme je vous le disais, il s'inscrit en complémentarité avec Gironde Numérique. Avec la mise en place de l'administration électronique départementale, nous entendons poursuivre la réduction de la fracture numérique territoriale, en développant des services qui favorisent les usages. Henri Laurent vous présentera le rapport relatif à l'administration électronique. Nos objectifs sont de simplifier les démarches administratives par le biais de services dématérialisés, de favoriser la proximité en apportant un service personnalisé en fonction des publics, de mutualiser les ressources numériques, notamment avec les communautés de communes, de faciliter l'instruction des dossiers et de mettre en œuvre une gestion de la relation avec les citoyens.

Nous travaillons donc à développer les services et les usages. Pour 2007, au regard du schéma de développement de services numériques, le montant de l'enveloppe proposée est de 1,2 M€.

Les Girondins et nos organismes partenaires sont demandeurs de services numériques, je pense au SDIS, mais aussi aux communautés de communes. Notre collectivité départementale s'engage donc dans l'administration électronique, afin d'offrir un service de proximité adapté aux nouveaux besoins de ces publics. Les différentes actions menées reposent sur les fondamentaux du développement numérique. L'acquisition d'un socle technologique, afin de permettre la refonte de notre site Internet en véritable portail de services, ou encore l'étude "schéma de développement de services numériques", participent au développement de ces services.

Pour atteindre cet objectif ambitieux d'une administration électronique départementale, nous avons adopté le 27 mars dernier, les principes suivants :

- poursuivre la dématérialisation des processus internes et externes,
- développer des services numériques vers nos partenaires et vers les Girondins,
- mettre en place un portail citoyen,
- accompagner par des conseils l'évolution de nos partenaires, notamment communes et intercommunalités.

Afin d'asseoir une véritable coordination transversale, nous avons à travailler à la mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'ici à 2012.

Ce projet d'administration électronique va bien au-delà de la problématique technique et doit d'être traité dans sa globalité. Il convient d'y intégrer les notions de mutualisation de

ressources numériques et d'outils, d'intégrité et de sécurisation des données, d'accès à la société de l'information dans son ensemble, mais aussi de conduite de changement.

L'administration électronique est un chantier nouveau, différent, bien plus ambitieux que celui de l'informatisation de services. C'est une révolution en profondeur des pratiques et des modes organisationnels, puisqu'elle vient apporter une nouvelle armature à notre relation avec nos concitoyens, tout à la fois usager, citoyen et contribuable.

A l'heure où plus d'un milliard de personnes dans le monde peuvent se connecter à Internet, nous entendons bien concourir à l'ouverture de notre Gironde sur le monde, aux échanges et à la circulation des idées. Je n'hésite pas une seconde à citer Georges Bernard Shaw : "Si tu as une pomme, que j'ai une pomme, et que l'on échange nos pommes, nous aurons chacun une pomme. Mais si tu as une idée, que j'ai une idée et que l'on échange nos idées, nous aurons chacun deux idées."

Je voudrais à nouveau remercier l'ensemble des services qui participent très activement et très efficacement à la réussite de ces ambitieuses opérations : la Dgd, la Dits, la Dircom et la Mission Tic.

Monsieur le Président, mes chers collègues, je vous remercie de votre attention.

Philippe Madrelle quitte l'hémicycle, Bernard Dussaut assume la présidence.

CONSTITUTION D'UN RESEAU DEPARTEMENTAL HAUT DEBIT

Rapporteur : Anne-Marie KEISER

Mesdames, Messieurs,

Depuis plusieurs années, le Conseil Général s'est résolument posé comme le chef de file de l'aménagement durable de la Gironde. Il anticipe et accompagne les mutations en renforçant la cohérence de ses politiques publiques, ainsi que le partenariat avec tous les acteurs locaux. Au regard de l'évolution économique et démographique de la Gironde, le nouveau défi qu'il nous faut relever est celui de la fracture numérique.

Le projet "Gironde Numérique", que vous avez adopté en décembre 2005, a pour but de doter le territoire d'un maillage numérique permettant de rendre accessible le haut débit au plus grand nombre. La création d'un tel réseau, neutre et ouvert à tous les opérateurs, dynamise en outre la concurrence dans le but de faire baisser le coût moyen des services de télécommunication.

Dans le cadre de l'article L. 1425-1 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Général s'est clairement positionné en tant qu'opérateur d'opérateurs. Ce projet implique notre collectivité à travers plusieurs phases :

- La phase 1, engagée depuis l'année 2004, a consisté à préciser les modalités d'actions possibles par la définition d'un Schéma Directeur.

- La phase 2, débutée en 2006 et qui s'achèvera au premier trimestre 2007, a pour but de fédérer les différents acteurs locaux au sein d'un syndicat mixte ouvert "Gironde Numérique".

- La phase 3, consistera courant 2007 en la conception, l'établissement et l'exploitation du réseau numérique départemental.

A ce jour, une grande majorité de Communautés de Communes de Gironde a fait part de leur intention d'adhérer au Syndicat Mixte, ce qui confirme l'intérêt que portent les collectivités locales au développement du haut débit sur leurs territoires. Le Conseil Régional d'Aquitaine soutient cette initiative. Il a exprimé son intention d'adhérer comme membre associé au syndicat mixte. La Communauté Urbaine de Bordeaux examine également la possibilité de son adhésion au regard des engagements qui la lient à son délégataire.

Le montant total en investissement de ce projet, considéré comme un coût d'objectif raisonnable, est estimé à 40 millions d'euros pour une intervention financière du Conseil Général de 28 millions d'euros sur une période de 4 ans.

En conséquence, Monsieur le Président nous demande d'adopter les crédits inscrits au projet du budget primitif 2007 qui s'élèveront à 21.200.000 € en AP et 1 508 205.42 € en CP.

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

Michèle DELAUNAY :

Une petite intervention pour rendre hommage d'abord à Newton qui avait transformé une pomme en idée. Ce que fait Anne-Marie Keiser est tout à fait remarquable et nous met dans le 21^{ème} siècle. Je voudrais demander une chose toute modeste et simple. Notre établissement, notre local, aurait tout intérêt à être équipé d'un espace Wifi, ou du moins d'un bureau qui le soit, où ceux d'entre nous qui en auraient le besoin, moi avec l'hôpital quelquefois, pourront recevoir et échanger des documents. C'est le cas à la C.U.B. Je crois que c'est mettre notre collectivité là aussi dans le 21^{ème} siècle. Merci.

M. LE PRÉSIDENT (Bernard Dussaut) :

Je crois que dans le cadre de la réhabilitation de l'hémicycle, après les travaux, cela sera prévu d'informatiser cette salle, on aura des postes de travail adaptés.

Yves D'AMECOURT :

Trois petites choses au sujet de la refonte de la communication Internet du Conseil Général. Il y a aujourd'hui des tuyaux qui sont débranchés. A titre personnel je suis un grand utilisateur d'Internet et les services du Conseil Général ne peuvent pas m'envoyer d'email. Je l'avais signalé au Président il y a quelques mois. Ce problème n'a pas été résolu. Quelqu'un qui est dans les services et qui veut m'envoyer une information, comme par exemple le conseiller territorial n'arrivait pas à m'envoyer d'information, de même que la MDSI. J'arrive à communiquer avec les services mais les services n'arrivent pas à communiquer avec moi. Puisqu'on vient de faire une petite collecte d'informations sur les adresses Internet de tous les élus, il faudrait voir si l'information passe avec tous les élus. Il serait intéressant aussi que tous les élus aient une adresse sur le serveur du Conseil Général avec l'adresse @cg 33.

Un bruit a couru il y a quelques mois que les élus du groupe majoritaire avaient reçu un ordinateur portable ! Je ne sais si ce bruit est fondé, mais s'il est fondé, je crois que nos collègues communistes et nous n'avons pas reçu d'ordinateur portable. Il serait intéressant de savoir s'il est prévu d'équiper tous les élus ou simplement le groupe majoritaire. Merci.

M. LE PRÉSIDENT (Bernard Dussaut) :

Anne-Marie Keiser répondra, mais pour l'instant il n'y a pas d'équipements particuliers.

Michel DUCHENE :

J'ai été un peu surpris de l'intervention de notre collègue Michèle Delaunay. Elle parle du 21^{ème} siècle, mais hier, Madame, j'ai l'impression que vous étiez plutôt au 19^{ème} siècle ! Vous évoquiez le stationnement sur les trottoirs, vous parlez de modernité ! Permettez-moi de penser que vous ressemblez parfois à ces hydres à plusieurs têtes, dont une est au Conseil Général, une à la mairie de Bordeaux, avec des têtes différentes et qui s'opposent l'une à l'autre. Permettez-moi de vous interroger, la modernité...

M. LE PRÉSIDENT (Bernard Dussaut) :

Il ne faut pas personnaliser, mon cher collègue. On n'est pas là pour cela, il y a un rapport, vous intervenez sur le rapport.

Michel DUCHENE :

Michèle Delaunay est intervenue. Vous n'assumez pas votre rôle de président, vous coupez la parole.

M. LE PRÉSIDENT (Bernard Dussaut) :

Vous attaquez directement une personne, je vous ai dit que non. Vous intervenez uniquement sur le dossier.

Michel DUCHENE :

Je pense que Michèle Delaunay attaque aussi, je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas lui répondre. J'aimerais qu'elle me fasse part de sa notion de modernité. Il y a Wifi, mais il y a aussi, ce qu'elle évoquait parfois, c'est-à-dire le fait de stationner sur le trottoir. Comme vous êtes médecin, je m'interrogeais aussi sur cette notion de protéger les personnes âgées, les personnes handicapées. Puisqu'elle parle de modernité j'aimerais avoir sa position.

M. LE PRÉSIDENT (Bernard Dussaut) :

Je ne vais pas vous donner la parole pour cet échange, vous irez dans le couloir pour vous expliquer.

Anne-Marie KEISER :

Je regrette, permettez-moi de le dire ainsi, qu'il n'y ait eu aucune remarque sur Gironde Numérique, aucun commentaire.

Voix dans l'assemblée :

C'est tellement parfait !

Anne-Marie KEISER :

C'est tellement parfait, merci de le dire, que cela n'appelle aucun commentaire. Je vous remercie de le dire parce qu'en la matière nous faisons un effort considérable, et nous avançons même plutôt bien. Je me rends des éloges, et je continue par rapport aux questions et aux remarques qui ont été faites.

La remarque de Michèle Delaunay, je la remercie de rendre hommage au travail qui est fait. C'est vrai que Bernard Dussaut a répondu ; il y a un projet de restructuration de l'hémicycle, qui nous permettra d'avoir chacun une prise Internet et une prise électrique sur

nos pupitres, d'avoir nos ordinateurs portables afin de ne plus disposer de cette masse de papier, et pouvoir consulter en ligne. Nous avançons de ce point de vue.

D'ores et déjà Michèle Delaunay je voudrais vous indiquer que l'hémicycle, mais aussi la salle René Cassagne est sous wifi. De ce point de vue, vivement que nous n'ayons plus à transporter tous ces kilos de papier, ce sera du vrai développement durable.

Pour ce qui concerne la remarque d'Yves d'Amecourt. Je m'explique mal que cela puisse passer dans un sens mais pas dans l'autre. Soit c'est un problème chez vous, donc vivement que Gironde Numérique soit opérationnel dans votre canton. Ce que vous pourriez demander au Conseil Général, j'en dispose en particulier, c'est peut-être un web mail, qui vous permette d'accéder à une messagerie au Conseil Général, et cela marche très bien.

Pour ce qui concerne les portables, je ne veux pas rentrer dans une polémique qui serait considérée comme stérile. Le groupe socialiste a offert des ordinateurs portables à chaque vice-président. Demandez à votre groupe, mais j'ai cru comprendre que vous disposiez de pas mal d'ordinateurs. Demandez à votre groupe de vous offrir des portables. C'est tout ce que j'ai à répondre. Ceci étant dit, je ne rentrerai pas dans la polémique bordelo-bordelaise.

M. LE PRÉSIDENT (Bernard Dussaut) :

Pour les groupes, vous avez été dotés de sept postes informatiques et vous avez cinq portables.

DECISION : DOSSIER ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

INFORMATIQUE, TELECOMMUNICATIONS ET SYSTEME D'INFORMATION

Rapporteur : Henri LAURENT

Mesdames, Messieurs,

Cinq programmes composent le Budget 2007 :

↳ les études et projets informatiques qui seront menés en 2007 concernent l'e-administration, axe majeur, qui permettra à terme d'apporter de nouveaux services aux citoyens, le système de gestion des Ressources Humaines IRHIS, la refonte du module de gestion des subventions dans le cadre du passage en mode Web du progiciel de gestion financière Grand Angle, le prolongement de l'informatisation de l'aide sociale (gestion du RMI/RMA, PCH, notamment) ;

↳ la poursuite de la modernisation des systèmes et réseaux informatiques se traduira par la rénovation du réseau des sites distants, la réalisation d'un réseau de stockage et de sauvegarde ;

↳ dans le domaine bureautique, la distribution d'écrans plats moins consommateurs d'espace et d'électricité continuera en 2007 ;

↳ le nouveau marché télécommunications qui débutera en janvier 2007 permettra la réalisation d'économies conséquentes, ce qui autorisera la prise en charge des surcoûts liés à la décentralisation DDE avec un budget Télécom 2007 d'un niveau comparable à celui de 2006.

↳ L'arrivée de nouveaux matériels et logiciels conduit à une augmentation régulière des coûts de fonctionnement et de maintenance. En 2007, le coût de fonctionnement a été maintenu proche de son niveau 2006, grâce à un effort constant de mutualisation et de standardisation des équipements.

Il nous est demandé de nous prononcer sur ce budget qui totalise 1,2 M€ en Autorisations de Programme et 7 M€ en Crédits de Paiement, dont 3,5 M€ en investissement et autant en fonctionnement.

**AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX
PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

Henri LAURENT :

Je voudrais me joindre à Anne-Marie Keiser pour remercier du travail accompli par les spécialistes de notre maison, qu'ils soient techniciens ou spécialistes juridiques pour établir cet énorme dossier de Gironde Numérique.

Philippe PLISSON :

Je comprends, après tout le travail qui a été fait sur ce dossier, qu'on attende des félicitations. On va les donner, et personnellement je l'avais déjà fait pour le BS pour dire combien ce dossier Gironde Numérique était important pour la Gironde, les intercommunalités, et les zones éloignées de Bordeaux qui ont besoin de cet outil. Le Département fait vraiment une démarche de solidarité à péréquation des richesses qui est précieuse et indispensable et très appréciée du monde rural.

Yves D'AMECOURT :

Nous n'avons pas félicité à nouveau Anne-Marie Keiser, nous l'avions fait lors de la dernière plénière. A l'époque j'avais dit que la commune de Sauveterre était la première à avoir rejoint Gironde Numérique. Donc ce dossier nous motive et motive tout le monde.

Anne-Marie KEISER :

Je suis très sensible à cette unanimité, et cela m'encourage pour avancer.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE